Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213502735-20260702-CM2026JUIL70-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 15 - Quorum réuni

Date de la convocation :

25 Juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLTET 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en Coglès, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rodolphe HAMEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Mr Rodolphe HAMEAU, Mr Mickaël JULIEN, Mme Marylène ROUSSEL, Mr Éric D'HANGEST, Mme Virginie MALLE, Mr Régis ROGER, Mme Maud LIGER, Mme Audrey AURIOL, Mme Mélanie DAVY, Mr Benjamin BRUNEAU, Mr Mieszko DUSAUTOY, Mr Pascal RÉGNAULT, Mr Didier LERAY, Mme Anne-Sophie DENOUAL et Mme Géraldine LEMARIÉ.

ABSENTS EXCUSÉS : Mr Laurent BARBOT qui a donné pouvoir à Mr Mickaël JULIEN, Mr Nicolas LANGLAIS qui a donné pouvoir à Mme Virginie MALLE, Mme Angélina MAHÉ qui a donné pouvoir à Mr Mieszko DUSAUTOY et Mme Sabrina GIROU qui a donné pouvoir à Mr Rodolphe HAMEAU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie MALLE.

CM2026-JUILLET-N°70
OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE BATTERIE-FANFARE DU COGLAIS

Monsieur Mickaël JULIEN, intéressé par la question ne prennent pas part au vote

Monsieur Mickaël JULIEN, adjoint aux associations, sports et loisirs, donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président de la Batte-fanfare du Coglais dans lequel, il demande un soutien financier d'un montant de 550 euros pour l'organisation des cérémonies commémoratives du 08 Mai, 11 Novembre, 5 Décembre. Cette participation au fonctionnement de l'association sachant qu'elle a acheté deux trompettes et deux cors.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité, quorum réuni – 15 élus présents et 19 élus votants :

- Décide de verser une subvention exceptionnelle de 550 euros à la batterie-fanfare du coglais pour un soutien financier afin d'organiser les cérémonies commémoratives du 08 mai, 11 Novembre 5 décembre et l'achat de deux trompettes et deux cors.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget communal.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
A Saint-Germain-en-Coglès,
Le 03 Juillet 2026.
Le Maire,
Rodolphe HAMEAU.